



Financé par
l'Union européenne

Fiche liste des BSCU Fret FEDER

BSCU FRET FEDER Réunion dispositif « surcoût RUP » financé par l'Union européenne Acheminement FRET maritime

Familles	Sous-familles	Baremes standards de cout unitaire FRET FEDER	Codification	Unité	INTRANT UE – RUP	EXTRANT RUP - UE
					Valeur 2024 Applicable Au 01/01/24	Valeur 2024 Applicable Au 01/01/24
1- TC		Conteneur 20p standard	TC20	Nb TC	3 145,66 €	3 231,85 €
		Conteneur 40p standard	TC40	Nb TC	4 832,84 €	4 965,06 €
	TC spécialisés (« équipements spécialisés ») :					
	TC réfrigéré	TC frigorifique 20 (« REEF »)	TC 20 REEF	Nb TC	5 043,49 €	5 181,67 €
		TC frigorifique 40 (« REEF »)	TC 40 REEF	Nb TC	6 373,07 €	6 547,68 €
	TC Open Top	TC toit ouvert 20p (« Open Top »)	TC 20 OT	Nb TC	4 375,10 €	SO
		TC toit ouvert 40p (« Open Top »)	TC 40 OT	Nb TC	7 427,08 €	SO
	TC Tank	Conteneur citerne (« TC Tank 20' »)	TC 20 tank	Nb TC	5 435,13 €	5 584,06 €

2- Vrac		Vrac (« conventionnel »)	VRAC	Tonne	182,40 €	SO
---------	--	--------------------------	------	-------	----------	----

3- Groupage		Groupage maritime (conteneur groupé)	GROUPvol	m3	230,68 €	237,00 €
-------------	--	--------------------------------------	----------	----	----------	----------

Surcharge liée au type de container (« surcharges particulières ponctuelles ») faisant l'objet d'un barème spécifique :

		Surcharge Flexitank	SurC-Flexitank	Nb TC	1 833,40 €	SO
--	--	---------------------	----------------	-------	------------	----

Autres surcharges sur tous les types de fret, déjà intégrés dans les coûts historiques et inclus de facto dans les barèmes, notamment :

- surcharge BAF (liée au coût du combustible)
- surcharge CAF (indexation sur le taux de change)
- frais d'acconage (port DOM - REUNION)
- frais d'acconage port métropole (surcharge « THC »)
- Frais transitaires (frais de BL – frais de dossier – commission transitaire (HAD))
- surcharge produits dangereux
- surcharge ADEN (frais liés à la piraterie dans le golfe d'ADEN)
- surcharge ISFS (sécurité sur le navire et dans le port)

Hors barèmes : Ces dépenses supplémentaires ne sont pas prises en charge (afin de garder la simplification administrative) et ne sont pas intégrées dans le calcul des BSCU :

- surcharge « frais d'assurance » (qui est fonction du type d'assurance choisi par le bénéficiaire)
- frais de dépotage hors zone portuaire (dépense déjà non retenue éligible sur le PO 2014-2020)

Hors OCS : colis postal, transport aérien,

Rappel contenu minimal d'une liste de colisage (groupage et TC partiel) :

- listes des produits acheminés, avec pour chaque produit :
- nom de l'entreprise destinataire,
- nb de M3 correspondant,
- nb de kg correspondant.